



# Communiqué de presse

Date : 6 janvier 2026  
Embargo : 6 janvier 2026, 7h25

---

## Premiers accords à l'amiable avec des plate-formes Internet

**Au cours des dernières années, des annonceuses et des annonceurs ont régulièrement contesté auprès du Surveillant des prix les modèles tarifaires des grandes plateformes d'annonces numériques suisses. Pour la première fois, il a pu conclure des accords à l'amiable dans le domaine des plateformes Internet (Ricardo et plateformes immobilières telles que ImmoScout24.ch).**

Dans le domaine immobilier, le Surveillant des prix a constaté une grande complexité et parfois un manque de transparence des prix. C'est pourquoi il s'est concentré sur une offre clairement structurée et dont les prix sont compréhensibles. Au terme de négociations difficiles, il a pu convenir de la création d'un ensemble de mesures de commercialisation transparentes pour **Homegate.ch, ImmoScout24.ch, Acheter-Louer.ch, ImmoStreet.ch, alle-immobilien.ch et home.ch**. Dans le cadre de l'offre dite « *Flex Offer* », les clients bénéficient, à un prix fixe (abonnement mensuel de 44 CHF et frais d'insertion supplémentaires de 505 CHF par annonce pour les biens à vendre et de 370 CHF pour les biens à louer, hors TVA), des prestations du pack « *Experienced* » sans limitation de durée pour la publication de l'annonce. La nouvelle offre « *Flex Offer* » simplifie le contrôle des coûts et permet, dans certains cas, de réaliser des économies substantielles.

En ce qui concerne la plateforme **Ricardo**, l'accent a été mis sur les « commissions sur les ventes » qui doivent être versées pour les ventes réussies. Après d'intenses négociations, le Surveillant des prix a pu convenir avec Ricardo de plusieurs rabais de 10 % pour différents formats de vente, comme les commissions sur les ventes pour toutes les enchères dont le prix de départ est de 1 CHF. Certains gros clients dont le chiffre d'affaires est d'au moins 100 000 CHF peuvent également bénéficier



d'un rabais de 10 %. Le Surveillant des prix s'attend à ce que cela génère des économies pour les vendeurs.

Les nouvelles offres seront mises en œuvre au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Les deux accords à l'amiable sont disponibles sur le site web du Surveillant des prix :  
*Surveillance des prix > Documentation > Publications > Règlements amiables*

Contact/Renseignements :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, chef de bureau, tél. 058 463 91 50

Editeur :

Surveillance des prix

[www.monsieur-prix.ch](http://www.monsieur-prix.ch)